



Abus de faiblesse envers une personne âgée vulnérable et fragile

Par **ROSE45_old**, le **27/05/2007** à **12:47**

Bonjour,rrnrnJe veux envoyer un message à ma mère âgée de 81 ans, comment puis-je avoir la preuve que ma mère recevra bien le message étant donné qu'elle est "séquestrée" chez mon frère qui l'a isolée du monde extérieur. Je n'ai plus aucun contact avec elle. rnrnIl l'a prise en charge chez lui pour essayer de récupérer le maximum d'argent. Pour cause, il vient de "l'aider" à faire vendre sa maison. Je voudrais savoir où se trouve l'argent actuellement ? Comment faire pour réunir des preuves ?rrnrnJe pense que ma mère était très vulnérable et qu'il a profité de la situation. J'ai bien peur qu'elle était en état de faiblesse au moment de la vente et qu'elle n'était pas en mesure d'apprécier la portée de ses engagements. Il me faut des preuves pour démontrer tout cela et malheureusement je n'en ai aucune.rnrnJ'ai bien peur également qu'il l'a manipulé en lui disant que je ne veux plus l'appeler. Qu'il l'a harcelé moralement pour mieux agir.rnrnIl veut gagner du temps et c'est pour cette raison qu'il l'a enfermée entre quatre murs.rnrnIl doit bien exister un moyen pour empêcher cela. Il a bien dû oublier un petit détail qui pourrait lui porter préjudice.rnrnAidez-moi à trouver ce petit détail. Aidez-moi à trouver la faille. Je compte sur vous.rnrnAidez-moi SVP, c'est bientôt la fête des mères. Je voudrais tellement lui parler et lui dire je t'aime. Mais comment faire ?rrnrnAidez-moi à trouver la faille. C'est urgent.rnrnRépondez-moi vite.rnrnMerci.rnrnROSE

Par **Jurigaby**, le **27/05/2007** à **16:30**

Bonjour.rnrnVous pouvez faire une demande de tutelle ou de curatelle auprès du Juge aux affaires familiales.rnD'un point de vue patrimonial, cela vous permettra de ne pas vous faire spolier de tout ou partie de votre futur héritage.rnrnEnsuite, d'un point de vue plus affectif, je

ne vois pas trop comment faire. A partir du moment, ou il ne la sequestre pas et qu'elle est consentante pour rester chez lui, je ne vois comment vous pourriez arriver à vos fins.rnrnCdt.

Par **ROSE45_old**, le **27/05/2007** à **18:22**

Merci de m'avoir répondu aussi vite. Vous avez compris l'urgence de la situation. Je vais vous développer certains points. Elles sont trois tantes (dont une est ma mère). Il est tuteur d'une tante handicapée à 100 %. Il a pris les 3 personnes à sa charge. Une des tantes malheureusement est de son côté (manipulatrice en herbe). Ma mère la pauvre qui subit ce calvaire. D'après mon frère la manipulatrice a décidé qu'elle ne voulait pas du téléphone. Donc comme je me trouve hélas éloignée à plus de 10 000 KM je ne peux rien faire. rnQue me conseillez-vous de faire afin qu'elle reçoive mon message oralement ou visuellement sachant que l'accès est réglementé. (Murs de plus de 4 mètres de haut, code) .J'ai pensé qu'un huissier peut m'aider ?rnJe voudrais qu'une assistante sociale fasse une enquête et mette ma mère sous protection. Pour cela faut-il l'autorisation des enfants ?rnJe pense qu'il est entrain de mettre ma mère sous tutelle ou sous curatelle (il manigence quelque chose pour nous évincer de la succession). Comment le savoir et quels recours avons nous ?rnD'autant plus qu'elles n'ont plus aucun contact avec un ancien voisin qui s'occupait d'elles quotidiennement. Elles sont parties sans lui dire au revoir. Départ précipité. Et mon frère a décidé que serait lui qui appellerait le voisin pour lui donner des nouvelles des tantes. Merci de me répondre.

Par **Titou_old**, le **13/06/2007** à **10:20**

Bonjour,rnJ'ai vécu la même situation, ma grand mère ne voyait plus personne, coupée du monde extérieur.Mon frère profitait de la situation en nous disant qu'elle ne voulait plus voir personne.rnAu départ j'ai dit" c'est pas grave, elle est chez mon frère bien au chaud".rnIl y avait 200 km entre nous.rnPendant trois ans impossible de la voir, quand j'ai commencé à soulever le problème, aucune réponse de mon frère, toujours la même situation.rnEntre temps elle est décédée, j'ai demandé quelques souvenirs mais en vains.rnJe rentre pas dans les détails ça serait trop long.rnJ'ai écrit à la poste pour avoir ses relevés de compte, et là surprises.....rnMon frère et ma belle soeur avaient procuration sur le compte.rnIls l'ont dépouillé au max car dans les relevés tous les mois des retraits d'espèces d'environ 1000€ en plusieurs fois, achat C.B essence, achats moto, etc.... ""Ma grand mère avec une moto à 89 ans c'était le paradis"", bref.rnj'ai porté plainte pour abus de faiblesse sur personne âgée avec constitution de partie civile au près du Doyen des Juges d'instruction et attend la recevabilité de celle-ci. Il faut dire qu'elle était presque sourde et ne voyait presque plus.rnPour l'instant je vois pas comment tu peux faire seul un avocat pourra te le dire mais plus tard vérifie si il n'y a pas eu procuration et peut-être aura tu des surprises, je pense que oui.rnTu parles de la vente de la maison ou est passé l'argent mais il doit certainement gérer son compte, là c'est pas bon du tout.rnSimplement un conseil, plus tard avant de signer une succession vérifie tous ces éléments, tu a 10 ans pour accepter ou refuser celle-ci mais je lui souhaite de vivre très longtemps et surtout une bonne santé, je n'ai pas eu cette chance.rnBonne journée.